

DEP	INSEE	ANNEE	N°
60	500	2026	47

COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE

LE PLESSIS BELLEVILLE  
8, Place de l'Eglise  
60330 LE PLESSIS BELLEVILLE

DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 09 Juin 2026**

Nombre de membres  
En exercice : 27  
Présents : 25  
Votants : 26

Le 9 juin 2026 à 19 h 30  
le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni  
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses  
séances sous la présidence de M. KORELL Christophe

**Date de convocation :**  
29.05.2026

**Date d'affichage :**  
29.05.2026

**PRESENTS :** KORELL Christophe, TONIAL Sylvie, TRABELSI Daniel, GAILLET Catherine, CHAUDRON Christian, POUSSON Fanny, LOY Baptiste, DEGROISE Nathalie, PERNIN Gilles, LARROZE-CHICOT Alexandra, MONTAIGNE Emmanuel, SARRIA Maria, MENDES David, SAURINI Michèle, FAVORINUS Jérôme, POZZEBON Catherine, ATLAN Luc, TONIAL Justine, DESNOYERS-DIEZ MARTIN David, HERIN Christine, GLEGOLA Samuel, DULAC Silvia, ADOUENI léon, BOUHOURS LOUEDEC Klervi, HELAL Béatrice

**ABSENTS EXCUSES :**

Madame THIMOTHE Kitty qui a donné pouvoir à Madame HELAL Béatrice

**ABSENT :**

Monsieur LUKUNGA Joseph

**Secrétaire de séance :** Monsieur MENDES David

**OBJET : Remboursement de frais de déplacement à un élu**

Monsieur le Maire explique que Monsieur TRABELSI est allé déposer, le 11 Mai 2026, en urgence un recommandé avec toutes les pièces justificatives à La Madeleine (59). Les enjeux pour la commune étaient importants et les délais trop courts pour utiliser les services de la poste

Il s'agit donc de procéder au remboursement des frais engagés par Monsieur TRABELSI Daniel qui s'élèvent à 201,10 €.

Il est précisé que ce remboursement est justifié et que cela n'a rien à voir avec les indemnités d'adjoint.

Le Conseil Municipal, à la majorité, 4 contre, autorise le remboursement des frais de 201,10 € qui sont justifiés.

Fait à le Plessis Belleville, le 9 Juin 2026



Accusé de réception en préfecture  
060-216004945-20260618-2026-47-DE  
Date de réception préfecture : 18/06/2026